



ACTIF TRANSACTION

## BAREME DES HONORAIRES 2025

### LOCATION – GESTION – LOYERS IMPAYES

Honoraire de gestion
<b>6%HT</b> (soit 7,2% TTC) du montant des encaissements, hors dépôt de garantie
Taux de gestion dégressif dès le 3ème lot - Nous consulter en agence
Assurance loyers impayés
<b>2,60 % TTC</b> du quittancement total
Honoraires de location
Selon décret n°2014-890 du 1er Aout 2014, applicable au 15 Septembre 2014
Honoraire d'entremise et de négociation
<b>150 € TTC</b> exclusivement à la charge du bailleur - offert en cas de nouvelle location sous 12 mois
Honoraires afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail
Barème applicable par partie(bailleur comme au locataire), soumis à modification en cas de revision du décret d'application, (le cumul avec les honoraires d'état des lieux est plafonné à un mois de loyer hors charges)
<b>12 € ttc (10 € ht) / m<sup>2</sup></b> en zone très tendue (Paris et son agglomération, selon les zones A1)
<b>10 € ttc (8,33 € ht) / m<sup>2</sup></b> en zone tendue (Crégy, Meaux, Nanteuil, Poincy, Trilport et Villenoy, ainsi que les communes listées en annexe du décret n°2013-392)
<b>8 € ttc (6,67 € ht) / m<sup>2</sup></b> pour le reste du territoire
Honoraire de réalisation d'état des lieux d'entrée
<b>3 € ttc (2,50 € ht) / m<sup>2</sup></b> à la charge du bailleur, <b>3 € ttc (2,50 € ht) / m<sup>2</sup></b> à la charge du locataire
L'état des lieux de sortie est exclusivement à la charge du bailleur - offert si départ du locataire sous 12 mois
Honoraires annexes
<b>Sinistres en assurance</b> - Ouverture de dossier : 50 € ht (60 € ttc) présence en RDV d'expertise: 75 € ht (90 € ttc) pour les suivants
<b>Frais de déclaration fiscale</b> - 50 € ht (60 € ttc) par adresse, quel que soit le nombre de lots
<b>Constitution et dépôt du permis de louer</b> - 75 € ht (90 € ttc) par partie
<b>Rédaction de bail pour box et stationnement</b> - 75 € ht (90 € ttc) par partie
<b>Rédaction d'avenant au bail de location</b> - 150 € HT (180 € TTC) - Charge exclusive demandeur

Barème en vigueur au 30/07/2025

SAS ACTIF GESTION DE LA BRIE (AGDB) au capital de 100.000 €– RCS de Meaux B 518 859 202

Siège social : 1, Avenue Franklin Roosevelt, 77260 La Ferté sous Jouarre.

Carte professionnelle CPI 7701 2018 000 032 006 délivrée par CCI de Seine et Marne

Garantie financière SOCAF – 26, Avenue de Suffren, 75015 Paris – Montants garantis : T 250.000 € / G 440.000 €.

Assurance RCP – MMA, 14, Boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans CEDEX 9 – N° de Police 105708080



ACTIF TRANSACTION

## BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2025

Honoraires forfaitaires TTC à la charge exclusive du vendeur

Vente Maisons / Appartements / Propriétés / Immeubles / Locaux commerciaux				
De	1€	à	9 999 €	<b>1 500 €</b>
De	10 000 €	à	19 999 €	<b>3 000 €</b>
De	20 000 €	à	49 999 €	<b>5 000 €</b>
De	50 000 €	à	74 999 €	<b>7 500 €</b>
De	75 000 €	à	99 999 €	<b>8 000 €</b>
De	100 000 €	à	124 999 €	<b>8 500 €</b>
De	125 000 €	à	149 999 €	<b>9 000 €</b>
De	150 000 €	à	174 999 €	<b>9 500 €</b>
De	175 000 €	à	199 999 €	<b>10 500 €</b>
De	200 000 €	à	224 999 €	<b>11 500 €</b>
De	225 000 €	à	249 999 €	<b>12 500 €</b>
De	250 000 €	à	274 999 €	<b>13 500 €</b>
De	275 000 €	à	299 999 €	<b>14 500 €</b>
De	300 000 €	à	349 999 €	<b>16 000 €</b>
De	350 000 €	à	399 999 €	<b>17 500 €</b>
De	400 000 €	à	449 999 €	<b>19 000 €</b>
De	450 000 €	à	499 999 €	<b>21 000 €</b>
De	500 000 €	à	549 999 €	<b>23 000 €</b>
De	550 000 €	à	599 999 €	<b>25 000 €</b>
De	600 000 €	à	674 999 €	<b>27 500 €</b>
De	675 000 €	à	749 999 €	<b>30 000 €</b>
De	750 000 €	à	999 999 €	<b>37 500 €</b>
De	1 000 000 €	à	1 249 999 €	<b>45 000 €</b>
De	1 250 000 €	à	1 499 999 €	<b>52 500 €</b>
A partir de			1 500 000 €	<b>4%</b>
Vente Terrains à bâtir / Terrains de loisir / Terrains boisés				
Forfait TAB / Prix de vente inférieur à 100.000 €				<b>8 000 €</b>
Forfait TAB / Prix de vente entre 100.000 € et 149.999 €				<b>10 000 €</b>
Forfait TAB / Prix de vente entre 150.000 € et 199.999 €				<b>12 000 €</b>
Forfait TAB / Prix de vente à partir de 200.000 €				<b>6%</b>

Barème en vigueur au 30/07/2025

"Sauf stipulation contraire, les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur. Toutefois, dans certains cas exceptionnels et motivés – notamment à la demande expresse et écrite du vendeur, avant toute publicité et signature de mandat – les honoraires pourront être mis à la charge exclusive de l'acquéreur, sous réserve que cette répartition soit expressément précisée dans le mandat et dans toute communication commerciale afférente (annonce, vitrine, supports numériques), conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 janvier 2017 et de la loi ALUR. Aucune modification de la répartition des honoraires ne pourra intervenir après la diffusion de l'annonce sans mise à jour préalable de l'ensemble des documents contractuels et publicitaires."

SAS ACTIF GESTION DE LA BRIE (AGDB) au capital de 100.000 € - RCS de Meaux B 518 859 202

Siège social : 1, Avenue Franklin Roosevelt, 77260 La Ferté sous Jouarre.

Carte professionnelle CPI 7701 2018 000 032 006 délivrée par CCI de Seine et Marne

Garantie financière SOCAF – 26, Avenue de Suffren, 75015 Paris – Montants garantis : T 250.000 € / G 440.000 €.

Assurance RCP – MMA, 14, Boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans CEDEX 9 – N° de Police 105708080



ACTIF TRANSACTION

## BAREME DES HONORAIRE 2025

### COMMERCES ET ENTREPRISES

#### Honoraires de gestion

Loyer annuel HT / HC inférieur ou égal à 30.000 € : **5% HT**, soit **6% TTC** du montant des encaissements  
Loyer annuel HT / HC supérieur à 30.000 € : **4% HT**, soit **4,80% TTC** du montant des encaissements

#### Honoraires de négociation, de rédaction d'acte et d'état des lieux

Ces honoraires sont à la charge du preneur, sauf en cas d'accord particulier entre le bailleur et le preneur

Les honoraires sont calculés sur la base du loyer annuel hors charges, hors taxes

**Honoraire de location et de négociation** - Forfait minimum 500 € HT, soit 600 € TTC

5% HT, soit 6% TTC

**Honoraires de rédaction d'acte (initial ou renouvellement)** - Forfait minimum 500 € HT, soit 600 € TTC

5% HT, soit 6% TTC

**Honoraire de réalisation d'état des lieux** - Forfait minimum 500 € HT, soit 600 € TTC

5% HT, soit 6% TTC

#### Honoraires annexes

**Négociation de droit d'entrée** - 2,5% HT, soit 3% TTC du montant total négocié - **Charge bailleur**

**Rédaction d'avenant au bail** - 3% HT du loyer annuel hors taxe hors charges, soit 3,6% TTC - **Charge demandeur**

**Frais de déclaration fiscale** - 75 € ht (90 € ttc) par lot

**Mise en route et suivi de procédure en cas d'impayé** - Forfait de 750 € HT, soit 900 € TTC, hors frais de justice, d'huiissier et d'avocats qui resteront à la charge du bailleur.

Barème en vigueur au 30/07/2025

SAS ACTIF GESTION DE LA BRIE (AGDB) au capital de 100.000 € – RCS de Meaux B 518 859 202

Siège social : 1, Avenue Franklin Roosevelt, 77260 La Ferté sous Jouarre.

Carte professionnelle CPI 7701 2018 000 032 006 délivrée par CCI de Seine et Marne

Garantie financière SOCAF – 26, Avenue de Suffren, 75015 Paris – Montants garantis : T 250.000 € / G 440.000 €.

Assurance RCP – MMA, 14, Boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans CEDEX 9 – N° de Police 105708080